



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 mars 2018 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur du Service de police.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 février 2018;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2018)-A-39-5 modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations et renouvellement de mandats;
 - 5.3 Services juridiques - transferts d'un dossier en cours;
 - 5.4 Services juridiques - Cour municipale;
 - 5.5 ESI Technologies de l'information inc. - contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement et ajouts;
 - 5.6 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement :
 - 5.6.1 Société Plan de Vol inc.;
 - 5.6.2 Emergensys Solutions inc.;
 - 5.7 Nomination d'un substitut - Service du greffe;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics;
 - 6.2 Signature de la lettre d'entente 2018-01-POM;
 - 6.3 Embauche temporaire d'un directeur, technologie de l'information - Direction générale;
 - 6.4 Retiré;
 - 6.5 Embauche d'un commis réceptionniste - Service des travaux publics;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

7.3 Assurance des frais juridiques - contrat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Transport en commun - modification de l'horaire - 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019;
- 9.2 Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II et du stationnement du parc Daniel-Lauzon - contrat;
- 9.3 Travaux de réparation de pavage 2017 - acceptation provisoire des travaux;
- 9.4 Politique sur le transport en vrac - contrats à octroyer;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

- 12.1 Protocole d'entente - transfert d'appels 9-1-1 vers les centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec;
- 12.2 Installation d'équipements sur trois véhicules de police - contrat;
- 12.3 Véhicule Dodge Charger Police Pack 2018 - contrat;
- 12.4 Fourniture d'un logiciel de gestion des horaires - contrat;

13. Incendie

- 13.1 Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA18 03 054

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture, en retirant le point suivant :

9.4 Politique sur le transport en vrac - contrats à octroyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA18 03 055

3.1 Séance ordinaire du 12 février 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 février 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA18 03 056

4.1 Règlement (2018)-A-39-5 modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption de règlement

La greffière mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Danny Stewart à la séance du 22 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la séance du 12 février 2018;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-A-39-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-A-39 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CA18 03 057

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 058

5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations et renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler les sièges vacants suite au départ de messieurs Pierre Dupré et Raymond Carmel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder au renouvellement de mandat de messieurs Denis Primeau et Pierre Paquin;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

DE nommer mesdames Annique Aird et Johanne Prévost, messieurs Daniel Blier et Charles Gélinas, à titre de fiduciaires;

DE confirmer ces renouvellements de mandat et nominations pour une période de deux ans, soit du 12 mars 2018 au 12 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA18 03 059

5.3 Services juridiques - transfert d'un dossier en cours

CONSIDÉRANT QUE l'avocat responsable du dossier mandaté par la résolution CA13 09 184 a changé de bureau d'avocats;

CONSIDÉRANT QU' un dossier est toujours en cours et qu'une saine administration commande de conserver le même avocat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE nommer la firme Therrien Lavoie Avocats, SENCRL et Me Carl-Eric Therrien responsable du dossier, pour continuer à agir dans le dossier 700-36-001304-178 et ce, aux mêmes conditions;

D' autoriser la greffière à signer l'autorisation de transfert ou tout autre document nécessaire à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 060

5.4 Services juridiques - Cour municipale

CONSIDÉRANT QU' en 2016, l'agglomération de Mont-Tremblant s'est dotée d'une Politique d'achat local qui, sans s'appliquer obligatoirement aux services professionnels, tend tout de même à prioriser les professionnels locaux ou, à défaut, ceux de municipalités limitrophes ou ayant leur établissement dans les limites territoriales de la Municipalité régionale de comté des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat responsable du dossier mandaté par la résolution CA13 09 184 a changé de bureau d'avocats et que ses bureaux sont situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE des professionnels locaux, limitrophes ou la MRC des Laurentides pouvant répondre aux prérequis pour être poursuivants devant la Cour municipale ont été approchés;

CONSIDÉRANT les informations reçues du Service du greffe et de la directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer la firme Dunton Rainville, SENCRL pour agir à titre de procureur devant la Cour municipale selon les honoraires suivants :

- pour les séances d'une durée de moins de 2 heures : 500 \$;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

- pour les séances d'une durée de plus de 2 heures : 650 \$.

Les tarifs forfaitaires incluent tous les actes ci-après mentionnés ou connexes aux tâches généralement dévolues aux poursuivants notamment tous les frais, déplacements et actes nécessaires à la préparation et à la présentation des causes relevant de la juridiction de la Cour incluant l'analyse des dossiers, la préparation de pièces de procédure, la représentation, les rencontres ou conversations téléphoniques avec les témoins et les divers intervenants municipaux ou judiciaires.

Les tarifs forfaitaires excluent les appels. De plus, ils excluent les dossiers qui, à la demande du tribunal, requièrent une argumentation écrite de nature constitutionnelle pour les heures directement reliées à la recherche et à l'écriture et selon le nombre d'heures préalablement convenu avec la Ville. Dans ces cas, le taux facturé sera le taux horaire pour l'avocat agissant au dossier mais ne pourra excéder le taux horaire de 200 \$.

La présente résolution remplace toute résolution antérieure portant sur le même sujet.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 061

5.5 ESI Technologies de l'information inc. - contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement et ajouts

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE renouveler les contrats d'entretien et de soutien proposés par ESI Technologies de l'information inc. pour l'année 2018, pour un total de 44 548 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-529), et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
Checkpoint - Souscription et support coupe-feu (5937335)	18 990 \$
Checkpoint - Protection sécurité mise à jour (5937335)	14 783 \$
Checkpoint - Surveillance événement et rapport (5937335)	1 367 \$
Checkpoint - Protection postes client (5937335)	4 786 \$
Checkpoint - Souscription et support coupe-feu (6945516)	2 604 \$
Checkpoint - Protection sécurité mise à jour (6945516)	441 \$
Checkpoint - Protection postes client (6945516)	1 577 \$

D' ajouter aux contrats d'entretien et de soutien, des logiciels et du soutien additionnel pour un total de 10 642 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-529) et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
Checkpoint - Management des Blades (5937335)	4 533 \$
Checkpoint - Protection sécurité mise à jour (5937335)	312 \$
Checkpoint - Blade Mobile Access up to 50 (5937335)	1 336 \$
Checkpoint - Protection postes client (5937335)	452 \$
Checkpoint - Souscription et support coupe-feu (6945516)	4 009 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mars 2018

5.6 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement

CA18 03 062

5.6.1 Société Plan de Vol inc.

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE renouveler les contrats d'entretien, d'hébergement et de soutien proposés par Société Plan de Vol inc. pour l'année 2018, pour un total de 4 230 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-110-00-529, 02-130-00-529, 02-140-00-529 et 02-610-00-529), et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
IdSide - Conseil sans papier	1 980 \$
IdSide - Plan hébergement 2/5Go	2 050 \$
Renouvellement certificat sécurité SSL	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 063

5.6.2 Emergensys Solutions inc.

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE renouveler les contrats d'entretien et de soutien proposés par Emergensys Solutions inc. pour l'année 2018, pour un total de 41 451 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-529), et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
Interface téléphonique 911	5 833 \$
Répartition police assistée par ordinateur	6 874 \$
Répartition incendie assistée par ordinateur	3 438 \$
Gestion téléavertisseurs	2 796 \$
Gestion du personnel	2 025 \$
Activité quotidienne	229 \$
Cartographie du territoire	3 497 \$
Carte d'appel véhiculaire Police	5 729 \$
Carte d'appel véhiculaire Incendie	1 795 \$
Licence Oracle centre primaire	535 \$
Licence Oracle centre secondaire	286 \$
Gestion incendie	2 314 \$
Relevé bâtiments et visite résidentielle	1 080 \$
Phase 2 Constats infractions	3 240 \$
Gestion des constats	630 \$
CSR et règlements municipaux	1 080 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

CA18 03 064

5.7 Nomination d'un substitut - Service du greffe

CONSIDÉRANT

les articles 90 et 96 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il est possible que le greffier et le greffier adjoint soient empêchés d'agir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE nommer mesdames Christine Dugas ou Claudine Fréchette, à titre de substitut au greffier et au greffier adjoint aux seules fins d'assister aux séances du conseil et de dresser le procès-verbal des actes et délibérations en cas d'incapacité d'agir de ces derniers;

D' abroger la résolution CA13 12 243.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA18 03 065

6.1 Embauche d'un stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT

l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Thomas Monfette, à titre de stagiaire en génie civil - division services techniques du Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 30 avril 2018.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 066

6.2 Signature de la lettre d'entente 2018-01-POM

CONSIDÉRANT

l'obligation de sécuriser les lieux d'un incendie avant l'arrivée des enquêteurs;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2018-01-POM avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA18 03 067

6.3 Embauche temporaire d'un directeur, technologie de l'information - Direction générale

CONSIDÉRANT

le volume actuel de travail et les besoins d'analyse au niveau de la technologie de l'information;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Réal Mondor, à titre de directeur, technologie de l'information - Direction générale, rétroactivement du 1^{er} janvier 2018 au 15 mars 2018, afin de terminer les travaux en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Retiré

CA18 03 068

6.5 Embauche d'un commis réceptionniste - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste de commis-réceptionniste, Service des travaux publics;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU DE procéder l'embauche régulière de madame Alexandra Dinelle-Elliott, à titre de commis-réceptionniste au Service des travaux publics, à compter du 2 mars 2018 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CA18 03 069

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de février 2018 au montant de 224 022,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA18 03 070

7.3 Assurance des frais juridiques - contrat

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant juge nécessaire de se protéger par le biais d'une assurance des frais juridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) n'offre pas les mêmes couvertures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat d'assurance des frais juridiques au courtier BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} mars 2018 au 1^{er} mars 2019 et d'autoriser le versement de la somme de 2 705 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA18 03 071

9.1 Transport en commun - modification de l'horaire - 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Ville à compter du 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT les obligations légales de l'agglomération de Mont-Tremblant en regard de la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « A » et « B » pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 072

9.2 Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II et du stationnement du parc Daniel-Lauzon - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire réaliser des travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase II incluant le stationnement du Parc Daniel-Lauzon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	547 794,10 \$
LEGD inc.	594 235,47 \$
Pavages Multipro inc.	665 985,60 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant de 547 794,10 \$, taxes en sus (payable par le règlement d'emprunt (2017)-A-50), pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village et de pavage du stationnement du parc Daniel-Lauzon, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-07 et réparti comme suit :

- Chemin du Village projet 2018-11 538 956,10 \$;
- Stationnement parc Daniel-Lauzon projet 2018-28 8 838,00 \$.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA18 03 073

9.3 Travaux de réparation de pavage 2017 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de pavage 2017 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réparation de pavage 2017 de l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en libérant les montants décrits ci-dessous correspondant à la moitié des retenues contractuelles totalisant 10 % du coût total des travaux et de procéder à une retenue contractuelle résiduelle de 5 % du coût total des travaux qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux, le tout taxes en sus :

Item	Conseil	Montant	Poste budgétaire
Travaux de réparation de pavage	Ville	913,62 \$	02-320-00-625
Surlargeur d'accotement chemin Lac-Tremblant-Nord	Agglo	392,45 \$	Projet 2017-36

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Retiré

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA18 03 074

12.1 Protocole d'entente - transfert d'appels 9-1-1 vers les centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le centre d'urgence 9-1-1 (primaire) reçoit des appels qui sont transférés aux centres secondaires d'appels d'urgence, dont les centres de gestion des appels opérés par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*, il y a lieu de signer un protocole d'entente afin de déterminer, pour chaque type d'événement, les services d'urgence requis de façon prioritaire et les procédures opérationnelles afférentes;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a soumis un protocole d'entente pour signature;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de police à signer un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le transfert d'appels 9-1-1 vers les centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec, conditionnellement à la modification de l'article 4.3 afin qu'il reflète le délai prévu à l'article 10 du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 075

12.2 Installation d'équipements sur trois véhicules de police - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation d'équipements sur trois véhicules de police et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Nantel Auto Électrique inc.	8 440 \$
911Pro inc.	11 330 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de Nantel Auto Électrique inc. au montant de 8 440 \$, taxes en sus (projet 2018-04), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'installation d'équipements sur trois véhicules de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 076

12.3 Véhicule Dodge Charger Police Pack 2018 - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois concessionnaires pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger Police Pack 2018 et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission reçue et conforme de l'entreprise Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 30 978 \$, taxes en sus (projet 2018-04), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger Police Pack 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 03 077

12.4 Fourniture d'un logiciel de gestion des horaires - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'utilisation d'une solution informatisée de gestion des horaires dans le but d'améliorer la gestion et la planification des horaires de travail;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

CONSIDÉRANT QU' une solution informatisée permettrait de diminuer le temps de gestion, les risques d'erreur, l'empreinte écologique en éliminant plusieurs formulaires et de fournir un accès à distance 24 heures sur 24, 7 jours par semaine sur portail Internet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà fait l'acquisition de licences perpétuelles pour ce logiciel en 2009;

CONSIDÉRANT le paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, qui prévoit que les règles habituelles d'attribution de contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' attribuer le contrat de logiciel de gestion des horaires à l'entreprise Timesphère au montant de 33 295 \$, taxes en sus (poste 02-210-00-414), payable comme suit :

- Année 2018
 - fourniture et installation d'une solution informatisée de gestion des horaires comme suit :
 - o mise en place 795 \$;
 - o déploiement, formation et personnalisation 13 000 \$;
 - prix annuel pour 80 licences 6 500 \$;
(à compter de la mise en service)
- Année 2019
 - prix annuel pour 80 licences 6 500 \$;
- Année 2020
 - prix annuel pour 80 licences 6 500 \$.

D' autoriser le directeur du Service de police à signer l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA18 03 078

13.1 Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages

CONSIDÉRANT QU' en collaboration avec la MRC des Laurentides, les municipalités et régies parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code Municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'établissement d'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages entre municipalités et régies;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides prévoit que les services incendie sont aptes à intervenir sur un incendie touchant les risques faibles et implique, pour plusieurs municipalités et régies, le recours à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mars 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU :

- D' d'autoriser la signature de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages afin de permettre aux municipalités et régies parties à l'entente de prêter ou demander assistance à une autre municipalité ou régie et établissant la tarification applicable;
- DE confirmer que l'article intitulée « Abrogation d'entente » de cette entente d'assistance mutuelle ne pourra être interprétée comme abrogeant les ententes de services préalablement établies entre la Ville et 1) la municipalité de Brébeuf; 2) les municipalités de Labelle et de Lac-Tremblant-Nord; 3) la Ville de Sainte-Adèle; et 4) la Ville de Rivière-Rouge, lesquelles demeurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

- 18. Deuxième période de questions**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA18 03 079

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière